

## ENSEIGNEMENT EN STRUCTURE PENITENTIAIRE

**Circulaire n° 2020-057 du 9 mars 2020 (NOR : MENE2006507C)**

**Convention MJ/MEN du 15/12/2019**

<b>POSTES (ENS.IS G0171)</b>	<p>Deux sites distincts :</p> <p>LA FARLEDE (0830998J) – Centre pénitentiaire : 1 Responsable local d’enseignement + 3 enseignants spécialisés</p> <p>DRAGUIGNAN (0830999K) – Maison d’arrêt : 1 Responsable local d’enseignement + 2 enseignants spécialisés</p>
<b>CADRE DE FONCTIONNEMENT ET MISSIONS</b>	<p>Autorité fonctionnelle : Proviseur de l’Unité Pédagogique Régionale.</p> <p>Autorité hiérarchique : IEN Toulon Var ASH.</p> <p>Missions :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage pédagogique</li> <li>- Organisation du service et fonctionnement de l’UE en collaboration avec l’autorité pénitentiaire</li> <li>- Gestion des ressources et des budgets</li> <li>- Communication interne et externe</li> </ul>
<b>FONCTIONS</b>	<p>L’enseignement inscrit son action dans une perspective d’éducation permanente, de poursuite ou de reprise d’un cursus de formation et de préparation d’un diplôme, pour permettre à la personne détenue de se doter des compétences nécessaires pour se réinsérer dans la vie sociale et professionnelle.</p> <p>L’unité d’enseignement reçoit principalement des élèves francophones ou non francophones, peu ou pas lecteurs, en général sans aucun diplôme, auxquels elle dispense un enseignement fondé sur les mêmes exigences et les mêmes références qu’en liberté, notamment en référence au socle commun des connaissances et des compétences, d’une part et sur une démarche personnalisée et individualisée, adaptés aux besoins des personnes détenues et à la durée de leur peine, visant l’acquisition de compétences sanctionnées par des certifications reconnues.</p> <p>Le travail s’effectue en équipe pluridisciplinaire avec les personnels des services pénitentiaires en charge du suivi socio-éducatif ou de la réinsertion socioprofessionnelle des personnes détenues.</p>
<b>COMPETENCES</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- CAPPEI ou équivalent</li> <li>- Expérience de l’enseignement pénitentiaire fortement souhaitée</li> </ul>
<b>SPECIFICITE</b>	<p><b>Postes soumis à entretien :</b></p> <p>Les personnels dont la candidature est recevable (titres requis, qualification...) sont convoqués devant une commission. En cas de pluralité de candidatures ayant recueilli un avis favorable de la commission, le départage s’effectue au barème.</p> <p>Il est recommandé aux candidats de rencontrer l’autorité auprès de laquelle ils seraient placés afin de connaître les conditions particulières et sujétions éventuelles du poste (responsabilités particulières, horaires ...) liées aux missions spécifiques.</p> <p><b>Contacts</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- M. BOUTONNE, Inspecteur de la circonscription de TOULON VAR ASH (Tél. : 04.94.09.55.62 ou 04 94 09 55 26 ou mail : <a href="mailto:ien-83.ash@ac-nice.fr">ien-83.ash@ac-nice.fr</a>).</li> <li>- Mme RAMELLA, Responsable locale en établissement pénitentiaire (centre de La Farlède / Tél. 04. 94.20. 99. 98)</li> <li>- Mme ABELSADOR, Responsable locale en établissement pénitentiaire (centre de Draguignan / Tél. 04 94 09 56 26)</li> </ul>
<b>SITUATION ADMINISTRATIVE</b>	<p>Les enseignants sont placés sous l’autorité fonctionnelle du proviseur régional de l’enseignement pénitentiaire et sous l’autorité administrative de l’IEN ASH.</p> <p>Pour les titulaires du CAPPEI ou équivalent : Nomination à titre provisoire la 1<sup>ère</sup> année. La nomination à titre définitif peut intervenir dès la deuxième année sur avis favorable de l’IEN ASH.</p> <p>Pour les non-titulaires du CAPPEI ou équivalent : Nomination à titre provisoire et engagement à obtenir le nouveau CAPPEI sous 2 ans maximum.</p>